

ÉTIENNE HÉLIN  
*Archiviste-paléographe*  
*aux Archives de l'État à Liège.*

Les Registres d'inscription  
à la Bourgeoisie  
de la Ville de Luxembourg

---

Extrait de *Archives, Bibliothèques et Musées de Belgique*  
T. XXVI — N° 1 (1955)

---

RUE DU MUSÉE 1  
BRUXELLES



## Les Registres d'inscription à la Bourgeoisie de la Ville de Luxembourg

La présente note n'a pas pour but d'exploiter les données que sont susceptibles de fournir les registres d'inscription à la bourgeoisie luxembourgeoise, mais uniquement d'attirer l'attention des historiens sur une des nombreuses sources qui risquent de leur échapper, tant, dans les domaines de la démographie que de la généalogie, les documents sont encore dispersés et insuffisamment inventoriés (1).

Les registres de bourgeoisie de Luxembourg sont conservés à l'hôtel de ville. Comme les autres documents confiés à la garde de M. Léon Zettinger, ils sont admirablement entretenus, restaurés et classés dans les chambres fortes du sous-sol (2). Ils consistent en trois épais volumes de format in-folio, reliés, et parfaitement conservés.

(1) Les registres de bourgeoisie (*poortersboecken, bürgerbücher*) ont donné lieu à maintes études, en Belgique et surtout à l'étranger. Nous nous bornons à citer ici, à titre d'exemple, R. A. PARMENTIER, *Indices op de Brugsche Poortersboeken*, LXII-998-160 p., in-8°, Bruges, 1938.

(2) Cfr L. ZETTINGER, *Coup d'œil sur les sceaux et les armoiries de la ville de Luxembourg*, 36 p. in-8°, Luxembourg, 1951.



Le premier a un contenu fort varié. Au folio 1, les noms des mayeurs et échevins de la ville. Aux folios 2 à 16, ceux des bourgeois, énumérés rue par rue, pour l'année 1615. Aux folios 17 à 104, les admissions à la bourgeoisie pour la période 1621-1691. La suite du registre non foliotée, consigne les taxes et les prix de la viande et du pain de 1724 à 1755.

Le deuxième volume, des folios 1 à 127, enregistre les réceptions de bourgeois, du 14 juin 1684 au 19 octobre 1731. Les folios 128-139, constituent un supplément où l'on trouve des mentions de convertis à la foi catholique et de bourgeois admis gratis. Sur la page de garde et au folio 77, des formules de serment à prêter par les nouveaux venus.

Le troisième, des folios 3 à 285, consigne les admissions du 6 novembre 1731 au 12 frimaire an IV. A partir de 1765, la somme payée à titre de droit de réception, ordinairement 24 florins, est fréquemment notée dans les marges. Après 1767, on retrouve les noms et la signature des bourgeois qui, en vertu d'une ordonnance visant les étrangers, se portaient caution pour les nouveaux venus.

L'écriture est le plus souvent cursive, les notes marginales abondent, de nombreux scribes ont collaboré à la rédaction. La langue employée est, à l'origine, exclusivement l'allemand. Dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, le français apparaît de plus en plus souvent et l'emporte même sous l'occupation française des années 1684-1697. A partir de 1714, l'allemand connaît un regain de faveur. On conçoit que, dans ces conditions, les actes d'admissions ne soient pas rédigés selon un modèle uniforme. Dans la majorité des cas, ils fournissent les indications suivantes :

- 1<sup>o</sup> date de l'admission ;
- 2<sup>o</sup> prénom et patronyme du nouveau bourgeois ;
- 3<sup>o</sup> profession, surtout quand il s'agit d'ouvriers du bâtiment ou de métiers sortant de l'ordinaire (libraire, maître à danser, tenancier de billard). Après 1717, la corporation à laquelle se fait inscrire le nouvel arrivé est souvent précisée ;
- 4<sup>o</sup> lieu de naissance avec souvent l'indication de la province, de la prévôté ou du diocèse ;
- 5<sup>o</sup> prénoms, patronymes et parfois lieu d'origine du père et de la mère ;
- 6<sup>o</sup> parfois, signature autographe du nouveau bourgeois ;

7° acquit des droits ou mention que le nouveau bourgeois a été reçu gratis (par exemple, à la suite d'une recommandation du gouverneur) ou encore qu'il a épousé une fille de bourgeois ;

8° après 1717, mention qu'il a prêté serment ;

9° parfois attestation de catholicisme (pour les immigrants originaires d'Allemagne ou d'Irlande).

En faut-il davantage pour juger de l'intérêt qu'offrent ces registres ?

Intérêt historique d'abord. En les parcourant, on y surprend le reflet des efforts déployés par les puissances en vue de s'assurer la conservation de la forteresse de Luxembourg : arrivées de maçons tyroliens occupés à la construction de nouveaux bastions, installation d'artisans français qui, manifestement, faisaient partie de la suite de quelque grand seigneur commandant de la place.

Au point de vue de l'histoire luxembourgeoise, on observera qu'après l'annexion de Thionville, Marville et Montmédy, Luxembourg resta, dans la province, la seule localité à caractère nettement urbain. Il n'est donc pas indifférent de connaître dans quelle mesure se renouvela sa bourgeoisie, parmi quels éléments elle se recruta et comment elle assimila les nouveaux venus. Autant de questions auxquelles seuls nos registres pourraient répondre.

Au point de vue démographique enfin, pendant plus d'un siècle et demi, ils permettent d'observer non seulement le rythme et les fluctuations de l'immigration, mais aussi sa provenance. Contrairement à ce qu'on pourrait croire, les origines des nouveaux bourgeois sont des plus variées. Certes, le quartier allemand et les prévôtés du Bas-Luxembourg fournissent les plus gros contingents. Viennent ensuite les terroirs riverains de la Moselle, tant allemande que française, la Lorraine, la Sarre, le Hundsrück, les régions du Rhin moyen et, bien entendu, les provinces belges. Parmi les représentants de celles-ci, les Limbourgeois paraissent les plus nombreux. Enfin, des pays lointains ont envoyé des immigrants à Luxembourg ; c'est le cas du Tyrol, de la Suisse, du Hanovre, de la Silésie, de la Bohême, de l'Italie, de la Savoie, de l'Auvergne.

Tout cela mériterait d'être précisé par des chiffres ou des cartes. Bref, les registres d'admission à la bourgeoisie fournissent aux historiens une occasion, peut-être unique, de découvrir en quoi consistèrent les mouvements migratoires dans le Luxembourg sous l'Ancien Régime.



Une pareille chance ne doit pas être négligée, même dans une province où l'abondance des ressources démographiques permettra, mieux qu'ailleurs, l'élaboration d'une véritable histoire des populations.



